

## INFORMATIONS DE RENTREE 2022

### 1. DATES ET HORAIRES DE RENTREE ET DE SORTIE A L'INTERNAT

#### RENTREE A L'INTERNAT

➤ pour tous les élèves

**Mercredi 31 août 2022 - de 16H00 à 18H00 (dîner pris à l'ERPD)**

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT A 18h PRECISES

➤Spécificité pour les élèves collégiens

Calendrier spécifique communiqué à compter du 26 août (fonction de la situation sanitaire)

**Pour tous les collégiens, même si vos enfants n'ont classe qu'une demi-journée ou une journée, sachez que la journée de rentrée est une des plus importantes de l'année ! Aussi il faut absolument qu'ils soient présents.**

#### SORTIE DE L'INTERNAT à la fin de la première semaine

PRIMAIRES : Vendredi 2 Septembre 2022 de 16h45 à 18h,

COLLEGIENS Vendredi 2 Septembre 2022 en fonction de l'emploi du temps, au plus tard 18h.

*A partir du dimanche soir 4 septembre, horaires de rentrées et de sorties ordinaires (cf. paragraphe 3).*

*REUNION RENCONTRE PARENTS-ENSEIGNANTS-EDUCATEURS en secteur le vendredi 10 septembre 2022 en secteurs*

### 2. VIE SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF

**AFFAIRES SCOLAIRES** : Vous voudrez bien fournir à vos enfants tout le matériel scolaire indiqué sur la liste ci-jointe (en cas d'absence de liste, prévoir l'indispensable : trousse et cahiers, la liste vous sera fournie à la rentrée).

**L'Argent de poche** devra être remis le dimanche soir au fonctionnaire présent (enseignant-éducateur principal, gestionnaire directeur – non aux enseignants-éducateurs en secteur)

**Téléphones portables** selon la loi du 3/08/18 Loi n°2018-698 l'usage des téléphones portables est interdit. Donc les téléphones devront être remis dès l'arrivée à l'enseignant éducateur du secteur. Ils devront obligatoirement porter le nom de l'enfant et le numéro de téléphone de l'enfant devra être communiqué aux enseignants-éducateurs.

**Documents administratifs et dossier ERPD** Un point sera fait avec vous au secrétariat sur les documents manquants dès la rentrée, l'ensemble des documents doit parvenir au secrétariat pour le vendredi 2 octobre dernier délai.

Rappel des documents à fournir

- |   |  |   |   |  |
|---|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> dossier cartonné   | <input type="checkbox"/> 2 photos d'identité de l'enfant           | <input type="checkbox"/> 1 relevé d'identité bancaire (en cas de remboursement)                     | <input type="checkbox"/> Dernier relevé C.A.F       | <input type="checkbox"/> jugement (vous confiant la garde de l'enfant et l'autorité parentale) |
| <input type="checkbox"/> livret de famille (avec tous les enfants à charge)           | <input type="checkbox"/> assurance scolaire                        | <input type="checkbox"/> attestation de sécurité sociale ou de couverture universelle maladie (CMU) | <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile   | <input type="checkbox"/> dernier avis d'imposition   |
| <input type="checkbox"/> Carte Nationale Identité des responsables légaux             | <input type="checkbox"/> notification MDPH                         | <input type="checkbox"/> carnet de santé : vaccins à jour obligatoire                               | <input type="checkbox"/> autorisation de soins      | <input type="checkbox"/> fiche d'urgence   |
| <input type="checkbox"/> fiche inscription et scolarité Ville de Strasbourg pour ERPD | <input type="checkbox"/> fiche de renseignement ancien instituteur | <input type="checkbox"/> bulletins scolaires  | <input type="checkbox"/> certification de radiation | <input type="checkbox"/>   |

**Cotisation coopérative scolaire** de 3 € à régler en espèces ou par chèque ordre « coopérative scolaire OCCE67 – CS885ERPD »

### 3. ENTREES ET SORTIES

A l'occasion des entrées et des sorties **la famille doit systématiquement se présenter au bureau d'accueil-secretariat.**

- Les **retours** à l'ERPD se font le **Dimanche soir** entre 18H50 et 20H (accès au secteur jusqu'à 19h45 pour les parents Mousses Proues Vikings)

- Les **sorties** de l'ERPD se font le **Vendredi après-midi** entre 16H45 et 18H selon les horaires de fin de cours des élèves (en particulier pour les collégiens). Les sorties du **Mercredi après-midi restent exceptionnelles** (ex : RDV médicaux), pas de retour possible le mercredi après 17h50 (fin de service des fonctionnaires de service directeur, gestionnaire et éducateur principal)

### 4. ABSENCES

Toute absence doit être **signalée** à l'internat **et à l'école ou au collège** et doit faire l'objet d'une justification écrite (carnet de correspondance).

**Rappel** : En cas d'absences injustifiées prolongées, un **signalement** sera fait aux autorités académiques par les écoles et le collège.

### 5. TROUSSEAU / LINGE

Obligation de **marquer tous les vêtements** au nom et prénom de l'élève.

Aucune réclamation ne sera acceptée concernant les vêtements non identifiables.

Les familles s'occupent de l'entretien du linge des élèves (chaque week-end).



**6 HYGIENE ET SANTE**

- Le carnet de santé ainsi que l'attestation sécurité sociale et/ou CMU (photocopies) devront être remis le jour de rentrée. L'infirmière rencontrera tous les parents au cours du 1<sup>er</sup> mois.
- Tout traitement médical devra être remis à l'infirmière ou à la personne présente à l'accueil des élèves et doit obligatoirement être accompagné d'une photocopie de l'ordonnance (à demander à la pharmacie).
- Les enfants ne doivent en aucun cas détenir des médicaments.
- Une trousse de toilette garnie doit être fournie à chaque interne : brosse à dents, dentifrice, savon, peigne, brosse, etc.

**7. REGLEMENT INTERIEUR : il est important de le lire et de l'expliquer à vos enfants (disponible en ligne sur notre site internet)**

Son application s'adresse à tous les usagers de l'établissement.  
Toute **modification** du règlement intérieur est du ressort du Conseil d'Administration de l'ERPD où siègent des représentants élus des parents d'élèves que vous pouvez contacter. La liste des élus est affichée à l'accueil.

**8. FRAIS DE PENSION**

Ils sont à régler trimestriellement par les familles à terme échu.  
Pour toutes difficultés les familles sont priées de s'adresser au gestionnaire de l'ERPD et/ou à l'assistante sociale de l'ERPD.

**9. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Merci d'annoncer votre candidature dès la rentrée. Besoin de 4 titulaires et 4 remplaçants. Les représentants des parents seront élus dès le début du mois d'octobre. Il est important que vous soyez représenté au collège des parents d'élèves. Pour les représentants des parents qui seront élus, l'établissement organise 3 à 4 conseil d'administration par an, le mardi ou le jeudi à 17h30 (au mois de septembre- décembre – avril et juin).

**11. COLLEGIENS (ne concerne pas les primaires)**

- Pour la sécurité de leurs affaires personnelles, les collégiens peuvent apporter **2 cadenas** pour leur armoire et le casier préau. Le double des clefs sera obligatoirement remis à l'Enseignant-Educateur Principal ou le code si cadenas à code.
- Trousseau : gestion autonome, l'établissement ne fournit aucun effet vestimentaire ou de toilette.
- Les frais scolaires : le matériel reste à la charge des parents.

**12. RELATIONS TELEPHONE AVEC LES FAMILLES**

Des plages horaires sont à votre disposition, vous pouvez appeler les enfants au secrétariat aux horaires suivants :

LUNDI MARDI JEUDI ET VENDREDI	PROUES et MOUSSES - 12h15-13h
MERCREDI	TOUS SECTEURS CONFONDUS - 10h15-10h45

Collégiens : le soir après les cours ou via leurs téléphones portables (horaires seront précisés à la rentrée)  
L'établissement ne peut effectuer les appels téléphoniques à la place des enfants.

**13. ECOLES - COLLEGE**

	Ecole Reuss 1	Ecole Reuss 2	Ecole Stockfeld	Collège
Adresse	58 allée Reuss 67100 Strasbourg	60 allée Reuss 67100 Strasbourg	1 rue du Lorient 67100 Strasbourg	71 rue des jésuites 67000 Strasbourg
téléphone	03 88 39 74 02	03 88 39 41 38	03 88 39 60 39	03 90 40 16 83
Horaires écoles	Lundi Mardi Jeudi Vendredi 8h30-12h - 14h-16h30			8h – 9h – 10h – 11h -12h – 13h30 – 14h30 – 15h30 – 16h30 – 17h30
Départ et retour ERPD	8h15 – retour 12h15 13h45 – retour 16h45			15 min avant le début des cours 15min après la fin des cours

**14. TRANSPORTS**

Gratuité des transports CTS pour tous les enfants bénéficiant d'un suivi éducatif ou domicilié dans l'eurométropole.  
Vous habitez hors-CUS, une aide peut vous être attribuée par la région Grand Est pour les transports, merci de vous annoncer au secrétariat muni d'un RIB.

**Pour tout complément d'information vous pourrez nous joindre aux heures de bureau à partir du jeudi 25 août 2022.**  
**Comptant sur votre collaboration active, je vous souhaite à tous, élèves et familles, une excellente fin de vacances.**

STRASBOURG, le 05/07/21  
A bientôt,  
F. TEISSEYRE  
Directeur